

Electricité

Tarifs des Services industriels de Lutry applicables dès le 1.1.2024

Tous les prix mentionnés sont hors TVA

Petits consommateurs (consommation inférieure à 50'000 kWh par an)

Tarifs	Energie	Réseau
Double Standard ⁽¹⁾ (TU double permanent)		
Heures pleines ct/kWh	19.40	12.50
Heures creuses ct/kWh	17.50	9.85
Double Option Chaleur ⁽¹⁾ (TC double interruptible) <i>pour les installations de chauffage, boiler, pompe à chaleur</i>		
Heures pleines ct/kWh	19.30	11.10
Heures creuses ct/kWh	18.15	9.25
Simple Option Permanent ⁽²⁾ (TU simple permanent) <i>pour les raccordements avec mesure simple tarif</i>		
Heures pleines et heures creuses ct/kWh	19.40	12.50
Simple Option Chaleur ⁽²⁾ (TU simple interruptible) <i>pour les installations de chauffage, boiler, pompe à chaleur avec mesure simple tarif</i>		
Heures creuses ct/kWh	17.50	9.85

(1) Selon conditions techniques

(2) ces options ne sont plus proposées pour les nouvelles installations.

Grands consommateurs ⁽¹⁾ (consommation supérieure à 50'000 kWh par an)

Tarifs	Energie	Réseau
Puissance A (Puissance double permanent A) <i>utilisation régulière de la puissance (DUP > 3000 h./an)</i>		
Heures pleines ct/kWh	18.95	8.60
Heures creuses ct/kWh	18.35	7.14
Puissance maximale mensuelle Fr./kW/mois		6.50
Puissance B (Puissance double permanent B) <i>utilisation occasionnelle de la puissance (DUP ≤ 3000 h./an)</i>		
Heures pleines ct/kWh	18.95	9.21
Heures creuses ct/kWh	18.35	7.63
Puissance maximale mensuelle Fr./kW/mois		5.70

Remarques concernant tous les tarifs d'électricité :

Heures pleines (HP) : du lundi au dimanche de 6h à 22h.

Heures creuses (HC) : du lundi au dimanche de 22h à 6h.

DUP : durée de l'utilisation de la puissance

Pour les installations temporaires (chantiers, manifestations), les prestations de raccordement, pose et relevé du compteur, sont facturées en plus des consommations de l'électricité.

Aux tarifs mentionnés ci-dessus viennent s'ajouter pour tous les consommateurs :

- Les Services-système du réseau de transport (Swissgrid) 0.75 ct/kWh
- La réserve d'électricité 1.20 ct/kWh
- Les taxes et prestations dues aux collectivités publiques 4.32 ct/kWh

Détail des taxes et prestations dues aux collectivités publiques

Indemnité communale liée à l'usage du sol	0.70 ct/kWh
Taxe communale pour l'éclairage public*	0.50 ct/kWh
Taxe communale de soutien aux énergies renouvelables*	0.20 ct/kWh
Emolument cantonal lié à la distribution d'électricité	0.02 ct/kWh
Taxe cantonale de soutien aux énergies renouvelables*	0.60 ct/kWh
Supplément fédéral perçu sur le réseau	2.30 ct/kWh

*taxes non soumises à la TVA

Exemple du prix total payé en tarif standard en heures pleines :

énergie + réseau + taxes = 19.40 + 12.50 + 0.75 + 1.20 + 4.32 = 38.17 ct/kWh